



# Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 02 novembre 2020 à 19h00

Présents : MANÇANET Alexandre – LUCZAK Francis – DEMANDRE Pierre-Louis – BITSCH Didier - AUBRY Valery – LOPEZ Pedro – BITSCH Nicolas – KOENIG Jean-François – KOENIG Céline.

Excusés : JULIANO Claudio - DEVIN Christophe (procuration donnée à DEMANDRE Pierre-Louis)

Préambule : Après avoir procédé à l'appel nominal des membres et pris acte de la procuration qui a été émise, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Sur la base des recommandations écrites de M le Préfet, en raison du contexte sanitaire, le Maire ne peut donc autoriser l'accès au public des séances du conseil municipal. Par voie de conséquence, et afin de garantir le respect des mesures liées au Reconfinement, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autorisation d'effectuer la présente séance à huis-clos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 5 votes « Pour » et 3 abstentions, déclare que la séance se déroulera à huit-clos.

NB : Arrivée de Monsieur Nicolas BITSCH à 19h08.

## 1. Minute de silence en l'honneur de Samuel Paty

Une minute de silence est observée par l'ensemble du Conseil Municipal pour rendre hommage à Samuel Paty et aux victimes du terrorisme ces derniers jours.

## 2. Election d'un(e) secrétaire de séance

Madame Céline KOENIG a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, fonctions qu'elle a acceptées.


## 3. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 31 août 2020

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 août 2020 est adopté à l'unanimité.

## 4. Annulation et remplacement de la délibération relative à la CAO.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un courrier émanant du service du Contrôle de Légalité de la Préfecture du Territoire de Belfort, il convient de retirer la délibération n°007-2020 du 15 juin 2020 et de la remplacer afin de régulariser la composition de la commission d'appel d'offres (CAO).

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retirer la délibération n°007-2020 et de la remplacer par la délibération

 <sup>1</sup>KC

n°021-2020 afin de modifier la composition de la commission d'appel d'offres qui sera dorénavant composé comme indiqué ci-dessous :

➤ COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Membres titulaires : Pedro LOPEZ, Nicolas BITSCH, Claudio JULIANO

Membres suppléants : Francis LUCZAK, Jean-François KOENIG, Valery AUBRY.

Pour rappel, Monsieur le Maire est membre de droit de la Commission d'appel d'offres.

5. Dépôt aux archives départementales

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Commune dispose encore à l'heure actuelle de plans cadastraux datant de l'époque napoléonienne et qu'il conviendrait au vu de leur ancienneté de les déposer aux Archives Départementales du Territoire de Belfort afin de garantir leur bonne conservation.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de déposer aux Archives Départementales du Territoire de Belfort les plans cadastraux datant de l'époque napoléonienne ainsi que tous documents qu'il conviendrait de déposer afin d'en assurer la bonne conservation et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tous documents y afférant.

6. Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Commune avait élaborer un Plan Communal de Sauvegarde conformément aux obligations légales et en partenariat avec l'ancienne Communautés de Communes Tilleul Bourbeuse.


Toutefois, en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde et notamment la définition de l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte et la gestion de la crise, ainsi que la chaîne de transmission des informations ou encore le nom des personnes à contacter.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité : approuve la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tous documents y afférant.

7. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement

En vertu des dispositions prévues à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation de procéder avant le vote du Budget Primitif 2021 de la Commune, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2020.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise jusqu'à l'élaboration du Budget Primitif 2021 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

 2 KC

## 8. Fixation du prix du stère pour la campagne d'affouage 2020-2021

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Commune doit délibérer chaque année afin de fixer le tarif au stère des lots de bois qui seront proposés dans le cadre de la campagne d'affouage 2020-2021.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le prix du stère à 10 € pour la campagne 2020-2021.

## 9. Modification du Règlement intérieur et des tarifs de location de la salle communale.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de revoir les dispositions relatives à la location de la salle communale « La Charberette » et notamment d'établir un nouveau règlement intérieur, de réajuster les tarifs de location et aussi de réajuster la facturation des charges locatives liés aux locations afin d'avoir une offre tarifaire cohérente, tout en maintenant un tarif privilégié aux habitants.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, considère que le règlement intérieur proposée par Monsieur le Maire répond aux objectifs souhaités par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement intérieur de la salle communale « La Charberette », et charge le Maire de modifier le règlement de la salle et le contrat de location en conséquence ainsi que de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Par ailleurs, Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location de la salle communale « La Charberette » et le tarif des charges locatives liés aux locations comme indiqué dans le tableau ci-dessous et précise que ces nouvelles mesures et ces dispositions sont d'application immédiate et ce pour toute nouvelle demande de réservation.

### Tarifs de location de la salle communale « La Charberette » pour les particuliers :

	Résidants la commune	Extérieurs
Location « standard » Du jeudi soir au lundi matin	250 €	600 €
Nouvel An	500 €	1000 €
Location à la journée	50 €	100 €
Arrhes	100 €	100 €
Cautions	1000 €	1000 €
Location de la scène	50 €	200 €
Location de la « salle de rencontre »	30 €	NON LOUÉE AUX EXTERIEURS

 3 KC

## Tarifs pour les locations effectuées par des associations et les professionnels :

	Résidants la commune	Extérieurs
Location « standard » Du jeudi soir au lundi matin	250 €	600 €
Nouvel An	500 €	1000 €
Location à la journée	50 €	100 €
Arrhes	100 €	100 €
Caution	1000 €	1000 €
Location de la scène	50 €	200 €
Location de la « salle de rencontre»	30 €	NON LOUÉE AUX EXTERIEURS

### 10. Grand Belfort : Transfert de la Compétence PLUi

NB : Départ de Monsieur Didier BITSCH


Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que conformément à la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), les communautés d'agglomération et communautés de communes se sont vues transférer automatiquement la compétence « *plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* », à compter du 27 mars 2017.

Néanmoins, le législateur avait alors laissé aux communes la possibilité de s'opposer à ce transfert, si au moins 25 % des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposaient.

Les communes membres du Grand Belfort ayant utilisé à cette époque ce mécanisme, la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort n'a pas à ce jour bénéficié de ce transfert automatique. Cependant, la loi a instauré une nouvelle hypothèse de transfert automatique de la compétence PLUi aux communautés de communes et d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il y a donc lieu de prendre position à nouveau sur ce transfert avant le 31 décembre de cette année.

Toutefois, les Conseillers Municipaux s'interrogent toutefois sur l'enjeu et aussi sur l'utilité d'un PLUi pour la Commune de Vauthiermont. Par ailleurs, ils souhaiteraient également avoir plus d'explications concrètes de la part du Grand Belfort sur leurs objectifs en la matière et les orientations qu'ils souhaiteraient donner à ce PLUi.

 4 KC

Le Conseil Municipal considère qu'en l'absence d'informations plus précises sur le PLUi projeté par le Grand Belfort et sur les avantages qu'il pourrait vraiment apporter à la Commune, il s'avère bien difficile de se prononcer.

Par conséquent, au vu des remarques émises par les membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point à une prochaine séance et de prendre attache avec les services du Grand Belfort afin de convenir d'un rendez-vous par visioconférence afin que le Conseil Municipal puisse obtenir plus d'informations sur ce sujet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et décide d'ajourner ce point à une prochaine séance.

### **11. Charges locatives des logements communaux**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il conviendrait de mettre à jour la méthode de répartition des charges locatives entre les différents logements communaux car la méthode actuelle est relativement complexe. Monsieur le Maire propose donc de procéder à une nouvelle répartition.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité : décide d'appliquer de nouvelles dispositions telles qu'exposées dans la délibération n°027-2020. Par ailleurs, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions afin de mettre en œuvre la présente délibération et précise que les présentes dispositions sont d'applications immédiates.

### **12. Compte-rendu des représentants au sein des organismes extérieurs**

#### **✓ Grand Belfort.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée de plusieurs dossiers ou projets qui ont été traités par le Grand Belfort :

- **Déchetterie de Fontaine** : Le projet est lancé et la déchetterie devrait être opérationnelle à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021.
- **Benne verte à Larivière** : La DREAL a donné son feu vert pour terminer le projet.
- **Fonds de concours** : La Commune de Vauthiermont bénéficiera d'une enveloppe de 60 000€ sur 6 ans pour financer des projets d'investissements. Toutefois, Monsieur le Maire précise que bénéficiaire d'une subvention, la Commune devra avancer le double de la somme demandée, autrement dit, pour bénéficier à terme de ce montant de 60 000€, il faudrait que la Commune envisage 120 000€ de travaux sur 6 ans. Pour l'heure, la Commune fera preuve de prudence et élaborera des projets à une échelle abordable qui seront évalués au cas par cas.
- **Service des Gardes Champêtres** : Une diminution de la cotisation d'adhésion au service des Gardes Champêtres devrait être adoptée par le Grand Belfort. Cette réduction devrait s'élever à 300€ environ en faveur de la Commune.

## ✓ Territoire d'Énergie 90

Monsieur Pierre-Louis DEMANDRE profite du présent point à l'ordre du jour pour faire un retour sur son travail au sein du syndicat Territoire d'Énergie 90 :

- Pierre Louis DEMANDRE rappelle qu'il a été élu membre du Bureau Syndical de Territoire d'Énergie et il informe le Conseil Municipal qu'il a été également élu au sein de la Commission « Énergie ». Il souhaite préciser que son investissement dans cette structure est entièrement motivé par sa volonté de pouvoir rendre service à la Commune en s'appuyant sur les structures Territoire d'Énergie 90. Il évoque notamment la possibilité de recourir à Territoire d'Énergie pour faire avancer le projet d'enfouissement de la ligne HTA ou encore de réaliser un diagnostic énergétique complet de la Commune afin d'effectuer des réductions de dépenses d'énergie.
- Après avoir consulté la municipalité, il informe aussi le Conseil Municipal qu'il a voté « **Contre** » la mise en place de la Taxe Finale sur la Consommation d'Électricité qui a été proposé par Territoire d'Énergie 90. Toutefois, la mesure a été adoptée à la majorité des élus syndicaux.
- Enfin, Pierre-Louis DEMANDRE indique à l'assemblée qu'il souhaite relancer ENEDIS au sujet du dossier d'enfouissement de la ligne HTA.

### 13. Motion de soutien aux salariés de Général Électric.

Monsieur le Maire informe avoir participé à la manifestation de soutiens à Général Electric le 24 Octobre 2020, afin de soutenir les salariés de Général Électric et à l'instar du Département du Territoire de Belfort ainsi que des communes voisines, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une motion de soutien. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **7 voix « Pour »** et une abstention, décide d'adopter cette motion de soutien aux salariés de Général Électric.

### 14. Questions diverses

- **Crise sanitaire** : Monsieur le Maire a participé à une réunion visioconférence avec Monsieur le Préfet et l'ensemble des Maires du Département. La situation se dégrade rapidement et il rappelle la nécessité du respect des gestes barrières.
- **CCAS** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet a validé la conformité de l'arrêté municipal portant nomination des membres du CCAS.
- **Écoulement des eaux de pluies** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu des représentants du Grand Belfort et du Conseil Départemental afin de trouver, une solution au problème d'écoulement des eaux pluviales et de la sécurité routière.

*En l'absence de question supplémentaire, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.*

Le 05 novembre 2020

La Secrétaire de séance,  
Céline KOENIG



Le Maire,  
Alexandre MANÇANET

<sup>6</sup> KC